

Évolution du paquet Suisse-UE («Bilatérales III»)

En mars 2024, la Suisse et l'UE ont entamé des négociations sur un nouveau paquet visant à stabiliser et à développer leurs relations bilatérales. Contrairement à l'accord-cadre institutionnel qui avait échoué en 2021, les règles institutionnelles n'ont pas été regroupées dans un seul traité global, mais intégrées dans les différents accords relatifs au marché intérieur.

Au terme de 197 séances de négociation au total, le Conseil fédéral a déclaré, le 20 décembre 2024, que les négociations étaient closes sur le fond. Les textes des accords ont ensuite fait l'objet d'une mise au point juridique et linguistique («legal scrubbing») avant d'être paraphés par les négociateurs en chef le 21 mai 2025. Le processus de négociation était ainsi formellement clos.

13 juin 2025 : publication et consultation

Le 13 juin 2025, le Conseil fédéral a approuvé les accords négociés et a simultanément ouvert la procédure de consultation. Celle-ci s'est poursuivie jusqu'au 31 octobre 2025. Parallèlement aux accords, la Confédération a publié un rapport explicatif détaillé présentant à la fois les résultats des négociations, les modifications nécessaires du droit suisse et les mesures d'accompagnement prévues. ([Commission fédérale pour les questions de migration](#))

Ce paquet comprend à la fois la mise à jour d'accords existants et de nouveaux accords. Les règles relatives à la reprise dynamique du droit et au règlement des différends, qui sont intégrées dans les accords sur le marché intérieur concernés, revêtent une importance institutionnelle particulière. Par ailleurs, le paquet global couvre notamment les domaines de l'électricité, de la sécurité alimentaire, de la santé, de la recherche et d'autres formes de coopération. ([Politique européenne de la Suisse](#))

Les questions de la protection salariale, de l'immigration, du marché de l'électricité ainsi que des mécanismes institutionnels et de la mise en œuvre au niveau national ont été, ou sont encore, particulièrement controversées sur le plan politique. Le Conseil fédéral avait précisé ces questions avant l'ouverture de la consultation. ([Commission fédérale pour les questions de migration](#))

La consultation

Il convient ici de souligner une particularité qui devrait s'avérer intéressante pour notre présentation ultérieure sur la plateforme.

La Confédération recense 318 prises de position pour l'évaluation proprement dite. Parallèlement, 1 059 contributions individuelles émanant de particuliers ont toutefois été reçues. La présentation actuelle de la Confédération établit une distinction explicite entre les 318 prises de position évaluées – parmi lesquelles figurent des participants réguliers à la consultation, des tribunaux et d'autres milieux intéressés – et ces contributions individuelles supplémentaires. ([Politique européenne de la Suisse](#))

Le 5 décembre 2025, le Conseil fédéral a publié un rapport intermédiaire et a résumé le résultat en indiquant qu'une « nette majorité » des participants à la consultation était favorable au paquet de mesures. Dans le même temps, il a constaté que diverses précisions et modifications avaient été demandées concernant la mise en œuvre au niveau national. Le Conseil fédéral a alors décidé de procéder à des ajustements. ([Politique européenne de la Suisse](#))

C'est précisément pour mener une analyse critique qu'il faut donc bien distinguer entre l'évaluation politique officielle de la consultation et la question de savoir quelles contributions, sous quelle forme, ont été prises en compte dans

ont été prises en compte dans cette évaluation. Il ne faut pas confondre le chiffre de 318, d'une part, et les 1 059 contributions individuelles supplémentaires, d'autre part.

De la consultation à la signature

À l'issue de la consultation, le Conseil fédéral a procédé à de nouvelles adaptations. Une partie du paquet – l'accord sur la participation aux programmes de l'UE – a déjà été signée le 10 novembre 2025 et appliquée à titre provisoire avec effet rétroactif à partir de début 2025. ([Politique européenne de la Suisse](#))

Le 2 mars 2026, le président de la Confédération Guy Parmelin et la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen ont signé les autres accords du paquet. ([DFAE](#))

Le 13 mars 2026, le Conseil fédéral a finalement adopté le message, accompagné des arrêtés fédéraux et de la législation d'application, à l'intention du Conseil national et du Conseil des États. La phase parlementaire a ainsi débuté. Le Conseil fédéral continue de considérer la voie bilatérale comme la meilleure option pour les relations entre la Suisse et l'UE. ([DFAE](#))

La situation actuelle peut donc se résumer très succinctement comme suit :

20 décembre 2024 → conclusion des négociations sur le fond
21 mai 2025 → paraphage et conclusion formelle des négociations
13 juin 2025 → Le Conseil fédéral approuve le paquet de mesures et ouvre la procédure de consultation
31 octobre 2025 → Fin de la consultation
5 décembre 2025 → Le Conseil fédéral publie une première évaluation
2 mars 2026 → Signature de l'accord-cadre Suisse-UE
13 mars 2026 → Message au Parlement
aujourd'hui → délibération parlementaire ; si un référendum est lancé, un vote populaire suivra. ([Conseil fédéral](#))